

Bretagne Vivante - SEPNB

Châteaubriant - Pays de la Mée, Estuaire- Loire- Océan et Pays Nantais



Bulletin de liaison
décembre 2001

MARÉE NOIRE : quand dépollution rime avec destruction...

Suite aux articles de presse concernant la satisfaction des élus lors de la réception du chantier d'enrochement du Site de Pen-Bron (Presse-Océan du 13/10/2001 et l'Echo de la Presqu'île du 19/10/2001), plusieurs habitants de la Presqu'île guérandaise, familiers du site, nous ont fait part de leur différence d'appréciation, voire de leur émoi et de leur indignation au sujet de cet aménagement réalisé apparemment sans concertation dans le Site Classé. Le projet de poursuivre la " promenade piétonne " à travers le massif dunaire fait également l'objet des plus vives inquiétudes de la part des riverains (Presse-Océan du 30/10/01) et des associations de protection de la nature. Bretagne Vivante s'est donc rendu sur place récemment. Suite à nos observations, les questions et demandes suivantes ont été adressées au préfet de Loire-Atlantique.

Les enrochements et le remblai-piéton.

La digue reconstruite est considérablement plus massive que celle qui existait auparavant et la largeur de la plage a été sensiblement réduite en raison de l'empiètement plus large des enrochements sur le Domaine Public Maritime. Mais surtout un remblai piéton inexistant auparavant a été aménagé derrière la digue entamant par endroit la dune en lui donnant un profil de micro-falaise. Au lieu de diminuer l'impact visuel pour le moins inesthétique des enrochements, ce remblai souligne et augmente l'emprise de la structure artificielle à l'endroit même où le cordon dunaire est le plus étroit. Il porte une atteinte grave au paysage et accentue la dénaturation du plus grand espace naturel entre Loire et Vilaine. S'il paraît fort louable d'avoir aménagé des accès à la plage pour les handicapés, la réalisation du remblai est par contre d'autant plus inepte que les grandes marées d'octobre ont déjà commencé à l'éroder. Va-t-on maintenant le bétonner pour stopper l'érosion ?

Ne s'agissant donc pas d'une restauration à l'identique mais d'un nouvel aménagement, d'ailleurs d'un coût exorbitant, sensé protéger un espace remarquable au titre de la Loi Littoral, pourquoi la Commission Départementale des Sites n'a-t-elle pas été saisie ? Ce

(Suite page 2)

Sommaire

SECTION ESTUAIRE :

- Calendrier	2
- Compte-rendu sortie fougères	3

SECTION NANTAISE :

- Un adhérent expérimente	3
- Mobilisez-vous!	4
- Petites nouvelles ornithologiques	5
- Déviation Corsept - Paimboeuf	6

SECTION CHÂTEAUBRIANT :

- Calendrier	7
--------------	---

DIVERS :

- Diffusion des publications de l'association	7
- Observatoire des marées noires	7

BRETAGNE
VIVANTE  SEPNB

www.bretagne-vivante.asso.fr

Bretagne Vivante- SEPNB

Section du pays nantais

6 rue de la ville en Pierre
44000 NANTES

tél./ fax: 02 40 50 25 24

Email: bvnantes@wanadoo.fr

Section Châteaubriant

La Forge

35640 Martigné-Ferchaud
tél. /fax : 02 99 47 96 78

Section Estuaire-Loire-Océan

Maison du peuple

Place Allende

44600 Saint-Nazaire

tél./fax : 02 40 66 43 54

Email: section-estuaire-loire-ocean@bretagne-vivante.asso.fr

dossier figurait pourtant à l'ordre du jour de la Commission Départementale des Sites du 14 juin 2001 sous l'intitulé " La Turballe - Site classé des marais salants de Guérande - Pen-Bron / Opération de restauration et remise en état - Chantier de dépollution ". Mais la présidente de séance a annoncé le jour de cette réunion que ce dossier était " reporté ! ". Pourquoi la question de l'utilité et de l'opportunité de ce remblai-piéton n'a-t-elle finalement jamais été soumise à la Commission Départementale des Sites ? Sur quelle étude s'est appuyé le projet pour justifier le dimensionnement de la digue, et quelles leçons a-t-on tirées de la difficile et coûteuse dépollution des enrochements lorsqu'ils sont atteints par des nappes de mazout ?

Enfin nous avons été presque surpris de voir que la réalisation d'un enrochement aussi imposant avait été possible en causant assez peu de dommages à la dune grise lors de l'acheminement des blocs de granit, ce qui montre que les recommandations pour protéger la nature, lorsqu'il y en a eu, ont été judicieuses.

Le projet de promenade piétonne

Le choix de l'ouvrage ne semble pas avoir été guidé par la seule volonté de protéger le cordon dunaire. Le projet de " promenade piétonne " dans le prolongement du nouveau remblai vise aussi à augmenter la fréquentation touristique du site, ce qui est un facteur compromettant pour la protection du cordon dunaire. Deux ganivelles viennent d'être posées sur la bordure en haut de la dune pour canaliser les personnes dans le prolongement du remblai vers La Turballe. La végétation qui pousse là immédiatement en arrière de la plage ne résistera pas au piétinement. Elle joue pourtant un rôle fondamental car elle freine le vent, piège le sable et stabilise la dune. Nous avons donc demandé au préfet que la Commission Départementale des Sites soit saisie de ce projet de promenade piétonne à travers le massif dunaire de Pen-Bron. Il nous apparaît justifié que tout aménagement sur ce site soit précédé d'une étude d'impact qui prenne en compte les inventaires récents réalisés par les agents municipaux (gardes verts) de La Turballe, le Conservatoire Botanique de Brest, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et les associations de protection de la nature.

En conclusion, nous demandons que tout soit mis en ouvre pour que la commune de La Turballe puisse encore longtemps associer son image à celle de la conservation d'un grand site naturel comme cela a été remarquablement bien illustré dans le dépliant réalisé par ses services.

Gilles Mahé.

Section Estuaire-Loire-Océan

CALENDRIER 2002

Dimanche 20 janvier 2002

(10h15 - 16h) :

Les oiseaux hivernants dans les marais salants.

RDV à 10h15 près de l'ancienne criée du Croisic, prévoir un pique-nique.

Vendredi 25 janvier 2002

(20h - 22h30) :

Réunion de section - Thème de discussion : les batraciens du 44. Comment les reconnaître ? Où les rechercher ? par Didier Montfort et Philippe Evraud.

Maison du peuple de Saint-Nazaire, salle E.

Samedi 23 et Dimanche 24 février 2002

(dates à confirmer) :

Participation au recensement des oiseaux échoués, opération coordonnée en Loire-Atlantique par la LPO.

S'inscrire auprès de la section

(02 40 66 43 54).

Vendredi 22 mars 2002

(20h - 22h30) :

Réunion de section - Thème de discussion : les Contrats Territoriaux d'Exploitation (Pourquoi les CTE ? Qui peut en bénéficier ? Qui finance Quoi ?) par Annie Boulet du Parc Naturel Régional de Brière.

Maison du peuple de Saint-Nazaire, salle E.

Dimanche 31 mars 2002

(10h - 13h30) :

Découverte de l'estran (les algues, la faune, ...) par Alain David

RDV à 10h à la jetée de la pointe Saint-Gildas à Préfaïlles, prévoir des bottes, et un pique-nique pour ceux qui veulent traîner un peu ensuite.

Dimanche 28 avril 2002

(10h - 16h30) :

Sortie à la découverte des orchidées de la Presqu'île Guérandaise

RDV à 10h parking de l'aérodrome de La Baule-Escoublac, prévoir un pique-nique.

Vendredi 24 mai 2002

(20h - 22h30) :

Réunion de section - Thème de discussion : les poissons de l'estuaire par Gaëtan. Maison du peuple de Saint-Nazaire, salle E.

Dimanche 2 juin 2002

(10h - 16h) :

Les Faillies Brières, un marais à découvrir.

RDV à 10h à l'église de La Madeleine de Guérande, prévoir un pique-nique ainsi que



Et en plus !

La section ELO (Estuaire- Loire-Océan) organisera également au printemps des "inventaires floristiques de milieux" ouverts à tous ceux (débutants ou initiés) qui veulent se perfectionner dans la botanique.

S'inscrire en laissant un message au 02 40 66 43 54 ou au section-estuaire-loire-ocean@bretagne-vivante.asso.fr.

Seules les personnes inscrites seront prévenues par mél ou téléphone.

Compte-rendu de la sortie "Découverte de fougères" du 7 octobre 2001

Le 7 octobre, la toute nouvelle section de St Nazaire s'était donnée rendez-vous à la Sicaudais pour une sortie dans le cadre de l'amélioration des connaissances naturalistes. Chacun avait son polycopié inspiré des clés de Rémy Prelli. Gilles avait déjà tout "potassé" et préparé "un polycop pour les nuls" avec le dessin de chaque espèce.

Le 1^{er} site visité d'une richesse étonnante, nous a permis de découvrir les fougères des bois aux sols gorgés d'eau: la superbe *Osmonde* avec à ses côtés *le Blechnum* et la *Fougère femelle*. La distinction entre les espèces du genre *Dryopteris* n'a pas été toujours facile.

Dans ce bois nous avons aussi observé *le Polypode vulgaire* qui affectionne les endroits ombragés, mais attention la détermination exacte doit être confirmée par l'examen des sporanges avec un microscope. (Il faut rappeler qu'il y a 3 espèces de polypode.)

Juste après une averse, nous sommes allés observer les fougères des vieux murs et des talus en pleine forêt de Princé : *Faux-capillaire*, *Cétérach*, *Polypode*, *Capillaire noir*, *Aspidium à cils raides* étaient au rendez-vous.

Pour avoir voulu observer *la Scolopendre ou Langue de Cerf* dans un endroit très humide, Isabelle a bien failli s'embourber aux bords d'une ancienne mare... Heureusement des bras l'ont sauvé de la boue... Pour terminer, sur les rives d'un étang récent au sol argilo-sableux, le groupe a fait la découverte de *la Pilulaire ou Boulette d'eau (Protection nationale)* : c'est une petite plante pionnière qui ressemble à de l'herbe mais ses feuilles minuscules sont en forme de crosse au début de leur croissance. Avec le superbe microscope de terrain de Didier, l'observation des sporocarpes ouverts a fait l'admiration de tous. Au total 15 espèces différentes de fougères ont été observées sur les 26 présentes dans le

département sans compter les sous-espèces. Espérons que ces bases permettront aux naturalistes la découverte de nouvelles stations de fougères en Loire-Atlantique.

Section Pays nantais

ATTENTION !!

- La section nantaise a emménagé dans ses nouveaux locaux au
- 6 rue de la ville en Pierre à côté de l'église de Toutes Aides.
- C'est la porte à droite de la pharmacie, puis tout au fond du
- couloir, derrière la porte verte, montez les escaliers, c'est au
- premier étage.

Un adhérent expérimente... De l'inédit dans l'énergie.

Paul Pantone, charpentier américain animé du désir de dépolluer "sa" terre a inventé dans les années 80 un système qui semble répondre à ses aspirations, et vraisemblablement aux nôtres.

Il s'agit d'un réacteur (dans le sens de chambre où se produit une réaction) qui s'adapte sur tous les moteurs à 4 temps et qui a pour effet de réduire considérablement les émissions de tous les polluants et notamment CO, CO2 et NOX.

Jusque là, et c'est déjà une révolution il ne s'agit que d'une réduction de la pollution.

Mais Pantone parle bien de dépollution.

Et là où les faits deviennent particulièrement étonnants, c'est que les carburants utilisables grâce au réacteur sont très diversifiés et peuvent eux-mêmes être des polluants.

Huile de vidange, acides de batterie, pétrole brut, et même pneus brûlés, tout y passe et avec toujours aussi peu d'émissions. Plus surprenant, le réacteur accepte dans le même temps une grande quantité d'eau.

Certes, à ce stade de la description, on peut, et c'est légitime se dire qu'il s'agit probablement du bricolage d'un illuminé en mal de publicité mais bon, une partie des plans de son réacteur sont libres et disponibles en ligne, alors pourquoi ne pas essayer.

En analysant le plan, on peut comprendre certains des phénomènes en jeu et s'imaginer que le réacteur en question éclate les molécules en les soumettant à un choc thermique, à une brusque détente et à une importante accélération.

En plus, les matériaux à réunir sont vraiment bon marché.

Il n'en faut pas plus pour qu'un écolo de la section nantaise s'y colle et adapte le réacteur sur sa tondeuse

Briggs et Straton de récupération. Quelques samedis de bagarre avec des tuyaux et des doutes et la tondeuse fonctionne avec deux réservoirs: un d'essence et un d'eau.

Chaque réservoir communique avec le réacteur par une vanne.

Comme sur tout moteur, il y a une entrée d'air contrôlée par une troisième vanne.

Le démarrage se fait avec la vanne d'eau fermée et la vanne d'essence ouverte.

Quand le réacteur est bien chaud, on ouvre progressivement la vanne d'eau puis on ferme progressivement la vanne d'essence jusqu'à laisser 1/4 d'ouverture.

Et ça marche comme ça.

Mais ces informations restent incomplètes : consommation, émissions (même si elle ne fume plus), durée de vie, régime, usure anormale des pièces, fonctionnement en charge...

Pour que ces premiers essais deviennent intéressants, il faudrait établir un protocole de contrôle et essayer divers "carbu-polluants". Et avant d'envisager d'équiper nos chères automobiles, il y a encore beaucoup de travail, mais les résultats obtenus par Pantone et tous ceux qui ont envoyé leur compte-rendu d'expérience (notamment sur le site français), ont vraiment de quoi motiver.

Pour voir et faire tourner la tondeuse : Emmanuel OLIVIER : maneol@free.fr

Pour se rendre sur le site français le plus complet :

<http://www.multimania.com/quanthomme/index.html>

Remarque: Le plan utilisé sur la tondeuse de Nantes est différent en ce que le bullage n'est assuré que par l'air ambiant, et non par les gaz d'échappement.

Emmanuel OLIVIER



Déviations Corsept – Paimboeuf (RD 723) : le Conseil général ferme la porte au dialogue.

Par un arrêté du 12 juillet 1999, le préfet de Loire-Atlantique avait autorisé la destruction par le Conseil général de Loire-Atlantique de 10,7 ha de zones humides, la dérivation et la rectification de plusieurs étiers afin de permettre la réalisation d'une déviation entre les communes de Corsept et de Paimboeuf.

Le tracé retenu par le Conseil général constituait la pire des solutions pour l'environnement. Les zones humides concernées par le tracé abritent de nombreuses espèces d'oiseaux et sont à ce titre classées en ZPS au titre de la directive européenne de 1979 sur la conservation des oiseaux sauvages ; elles abritent également la Loutre d'Europe et le Trèfle de Michéli, espèces protégées en droit français.

Les deux associations avaient donc demandé au tribunal administratif de Nantes de suspendre les effets de l'arrêté préfectoral et de l'annuler. Le 29 juin 2000, le tribunal a suspendu les travaux. Une décision au fond devrait prochainement intervenir. Sans préjuger de la décision finale du

tribunal, il est évident que la suspension laisse planer des doutes sérieux sur la légalité de l'arrêté préfectoral.

Durant l'été 2001, les deux associations ont été sollicitées par des élus locaux et une association de défense de la déviation pour participer à des discussions avec le Conseil général et envisager les modalités d'une " sortie de crise " ; les populations locales réclamant, légitimement, une amélioration de la sécurité routière dans le secteur.

Bretagne Vivante et la LPO ont accepté d'ouvrir un dialogue avec le Conseil général. Elles ont toutefois conditionnée leur participation à l'acceptation d'une démarche en deux temps :

1- examen attentif et approfondi des solutions alternatives au tracé retenu par le Conseil général et présentées dans le dossier d'enquête au regard des besoins de la population locale et leur impact sur l'environnement ;

2- si, et seulement si, il apparaît clairement qu'aucun autre tracé ne peut être

sérieusement envisagé, participation à l'élaboration de scénarios de compensation.

Cette démarche a été refusée par le Conseil général en dépit de l'absence de perspectives de réalisation du tracé retenu. Ce faisant, le Conseil général a mis fin au processus de concertation engagé.

Il faudra donc attendre une décision définitive du tribunal administratif pour que le Conseil général envisage une solution de compromis.

En tout état de cause, ce dossier demeure exemplaire : il montre qu'il est aujourd'hui absurde de concevoir des projets d'aménagement au mépris des zones humides. Espérons que sur d'autres projets routiers actuellement en cours d'élaboration (à proximité des marais de l'Erdre par exemple...), le Conseil général saura anticiper et promouvoir des solutions de compromis, préservant l'intérêt des milieux naturels et celui des populations locales.

Initiation à l'écologie

Les « leçons de choses » de Bretagne Vivante

Bretagne Vivante organise dans les locaux de l'Ecopôle de Nantes une initiation aux sciences de la nature pour adultes débutants. Ces « leçons de choses » sont assurées par Olivier Ganne, coordinateur de l'équipe pédagogique nantaise et initiateur du projet. Une première séance a été organisée le 6 novembre 2001 sur le thème « Comment reconnaître un arbre par ses feuilles ? ».

D'autres séances sont en préparation.

Si vous souhaitez y participer,

n'hésitez pas à contacter Olivier au : **02 40 50 13 44**.

Section Châteaubriant - Pays de la Mée

CALENDRIER DES ACTIVITES ET SORTIES 2002

Samedi 12 janvier 2002

Galettes des rois et projection vidéo
Rendez-vous 16h à la Maison de l'Ange à
Châteaubriant

Samedi 2 février

Sortie oiseaux étang de Beaumont
Rendez-vous 16h place de l'église à Issé

Vendredi 1er mars

Sortie batraciens sur les mares de Moisdon la Rivière
Rendez-vous 20h parking de la Forge à Moisdon

Samedi 25 mai

Flore et milieux naturels des landes à Cistes de
Moisdon
Rendez-vous 15h parking de la Forge à Moisdon

DIFFUSION DES PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION

Lettre des Castors

Bretagne Vivante publie régulièrement la Lettre des Castors, lettre d'informations rapides sur l'actualité de l'association et de la protection de la nature dans les 5 départements bretons. Cette lettre a été conçue pour renforcer les liens entre les militants et demeure à usage interne. Si vous souhaitez la recevoir, n'hésitez pas à le signaler au siège à Brest, par téléphone (02-98-49-07-18) ou par le site Internet : www.bretagne-vivante.asso.fr.

La revue Bretagne Vivante

L'ensemble des adhérents a déjà reçu les deux premiers numéros de la revue Bretagne Vivante. Il est important d'assurer la plus grande diffusion de cette revue « grand public ». Vous pouvez y contribuer en la plaçant en dépôt-vente auprès de libraires, marchands de journaux ou bio-coops. Contactez votre section.

Soirée débat tous publics organisée par l'Observatoire des marées noires

La marée noire de l'*Erika* et l'avifaune

vendredi 24 janvier 2002 à 20h30

Facultés de Médecine et de Pharmacie
Amphithéâtre 9
1, rue Gaston Veil - 44000 Nantes

Cette soirée permettra de faire le point sur les études réalisées pour évaluer l'impact de la marée noire de l'*Erika* ou pour améliorer le sauvetage des oiseaux mazoutés.

Soirée organisée par l'Observatoire des marées noires dans le cadre du colloque de l'Université de Nantes : « Les évaluations des suites du naufrage de l'*Erika* », avec la participation de Bretagne Vivante-SEPNB, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes

6 rue de la ville en Pierre
44 000 NANTES

- Un cadeau Bretagne Vivante pour Noël ?
- Noël approchant, vous êtes sûrement à la recherche du cadeau ORI-GI-NAL.
- Le stock d'articles Bretagne Vivante regorge d'affiches sur la flore protégée des Pays-de-la-Loire. Cette affiche a été conçue par Bretagne Vivante en partenariat avec la DIREN des Pays de la Loire pour :
 - sensibiliser le grand public et les acteurs de l'aménagement à la nécessité de préserver la flore rare ou menacée et ses milieux de vie ;
 - permettre de financer des acquisitions ou actions de gestion d'espaces naturels abritant des plantes protégées dans les Pays de la Loire.
- L'affiche et le livret explicatifs coûtent le modique somme de 25 F. 10 F sont systématiquement reversés pour le financement d'acquisitions d'espaces naturels pour leur préservation.
- Pensez-y....
- Anne Marie Onillon.
- Section nantaise

Bretagne Vivante, association régionale:

Elle siège à Brest. Elle gère et protège depuis 40 ans des espaces naturels en Bretagne. Elle mène des actions d'éducation à l'environnement et poursuit une approche globale des problèmes de l'environnement.

Une vingtaine de sections sont réparties dans toute la Bretagne historique.

ADRESSE

Hugues.

A envoyer à Bretagne Vivante - SEI
à la section de votre choix, à l'adresse figurant en pag

**Section Pays nantais
(suite...)**

**Réunion interne
(réservée aux adhérents)**

Réunions de bureau
Vendredi 14 décembre et 18 janvier
à 19h au local 6 rue de la Ville en Pierre

Les permanences :

pendant tout le mois de décembre
le vendredi
de 17h à 19 h au local,
rue de la Ville en Pierre.

Bulletin d'adhésion:

Nom
Prénom
Adresse.....
.....
Ville.....
Code postal.....
Tél:..... Fax:
Email
Section

Adhésion	20 €
Adhésion chômeur et étudiant	7 €
Adhésion conjoint et enfant	4 €
Abonnement à la revue Penn Ar Bed	
non adhérents	23 €
adhérents	19 €
Abonnement à Elona	
non adhérents	18,30 €
adhérents	15,20 €
Abonnement au journal des enfants l'Hermine vagabonde	9,20 €
	total

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de Bre-
tagne Vivante- SEPNB
Date et signature